

CRI D'ALARME CONTRE LES ARRESTATIONS DU BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BURUNDI ET DE DEUX DE SES CONFRERES.

Suite à la quatrième arrestation de Maître Isidore Rufyikiri, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Burundi et à la deuxième arrestation de Maître François Nyamoya, Avocat près la Cour d'Appel de Bujumbura, je me suis senti interpellé pour lancer un cri d'alarme sur la situation de crise profonde qui caractérise les institutions politiques Burundaise et le système judiciaire du Burundi.

1. Les causes immédiates et superficielles de leurs arrestations.

Selon les premières informations recueillies auprès de la presse écrite et parlée du Burundi, Maître Isidore Rufyikiri a été arrêté suite à une déclaration radio diffusée qu'il aurait faite critiquant le système judiciaire qui aurait été à l'origine de l'emprisonnement de Maître Susanne Bukuru arrêtée depuis une semaine suite à une mise en accusation du Parquet Général près la Cour d'Appel contre celle-ci pour « complicité d'espionnage ».

Maître Isidore Rufyikiri en tant que Batonnier de l'Ordre des Avocat du Burundi avait en effet pris fait et cause pour sa Consœur Suzanne Bukuru mise en détention provisoire pour des motifs difficilement compréhensibles. Tous les avocats membres du Barreau avaient en effet pris une décision louable d'exprimer leur profonde indignation et leur humiliation en décidant une semaine de grève et de manifestation depuis le 25 Juillet 2011.

Voici que depuis le 28 Juillet 2011, un autre Avocat et Professeur de Droit François Nyamoya vient d'être aussi emprisonné pour cause de subornation de témoins dans l'affaire Kassy Manlan.

2. Les causes profondes de leurs arrestations.

La cascade d'emprisonnements de ces deux éminents avocats est révélatrice d'un phénomène nouveau dans le paysage politique et judiciaire du Burundi.

D'abord qui sont exactement Maîtres Isidore Rufyikiri et François Nyamoya. Isidore Rufyikiri a d'abord exercé comme Substitut du Procureur de la République à Bururi au sortir de l'Université du Burundi en 1978. Sa droiture d'esprit et sa probité intellectuelle seront vite remarquées pour qu'il soit promu comme Conseiller Juridique à la Présidence de la République depuis les années 1980 jusqu'à la fin du régime Bagaza. Il était en même temps un militant très remarqué au sein de la JRR et du parti Uprona. Il a par la suite embrassé une carrière diplomatique suite à l'avènement de la troisième république pour assumer les fonctions de Premier Conseiller d'Ambassade en Algérie et en Tanzanie avant de rentrer au Burundi pour y rejoindre son ministère d'origine le Ministère de la justice où il assume les fonctions de juge auprès de la Cour Administrative. Nos parcours se croisent encore une fois lorsque étant arrêté pour la deuxième fois sous le régime de Pierre Buyoya en 1998, j'accepte d'assurer sa défense, étant moi-même jeune Avocat, dans un dossier où il était poursuivi pour 'tentative d'assassinat du Président de la République'.

Je serai moi-même arrêté dix mois plus tard après avoir accepté de défendre son dossier et je partagerai ma cellule de prison avec mon ami et client d'infortune pendant une durée d'un peu plus d'une année avant que je ne prenne la décision de m'évader de prison.

Durant toutes ces années de profonde crise et turbulence politiques, sociales et économiques Isidore Rufyikiri m'a toujours inspiré par sa forte personnalité, sa droiture d'esprit, sa probité intellectuelle, son franc parler, son courage, sa profonde détermination, son intelligence et finalement son sens élevé de l'Etat. Ce sont là les quelques qualités qui font de lui, une personnalité très rare parmi la génération de 'soi-disant intellectuels' Burundais. Les qualités profondes qui le démarquent de la génération de ses concitoyens sont le refus de la courtoisie, une indépendance d'esprit hors de commun, une discipline de rigueur dans sa vie privée, un sens élevé de la modération dans la boisson ou la nourriture et autres loisirs ou plaisirs qui sont le tendon d'Achille des Burundais. C'est donc en bref un des rares Mushingatahe et digne fils du pays qui a pu garder un grand sens de l'humour et son franc parler malgré toutes les vicissitudes de la vie.

Isidore Rufyikiri s'est manifesté à des moments divers de l'évolution politique du pays. Il sera parmi les rares personnes qui oseront dire à Pierre Buyoya, juste après son arrivée au pouvoir à la faveur d'un troisième coup d'Etat en Septembre 1996 que s'il n'accepte pas de placer la question du génocide des Tutsi parmi les priorités de son pouvoir, il sera combattu comme tous ses autres prédécesseurs. On comprendra par la suite pourquoi Buyoya lui en voudra.

Par la suite, Isidore Rufyikiri sera arrêté injustement et sans aucun motif en Octobre 1997. Il sera libéré en 2002 à la faveur d'une visite que Mandela effectuera à la prison centrale de Mpimba où il décidera que tous les prisonniers politiques soient libérés. Il n'hésitera pas de dénoncer publiquement les exactions et les tortures dont étaient victimes Alfonse Kadege, Déo Niyonzima en 2007. Ses dénonciations et déclarations à la radio lui vaudront d'être arrêté immédiatement alors qu'il assurait la défense de ses clients et qu'en la matière tout Avocat jouit d'une immunité de fonction.

Si aujourd'hui le Barreau du Burundi a pu oser s'organiser et prendre la décision pour la première fois de son histoire d'organiser une semaine de grève en solidarité à leur consœur Suzanne Bukuru, la personnalité de Maître Isidore Rufyikiri doit y être pour grand-chose.

François Nyamoya quant à lui vient d'être arrêté pour la deuxième fois en moins de trois ans. Je l'ai connu d'abord en tant qu'Assistant à l'Université du Burundi où il dispensera un cours pendant quelques mois avant qu'il ne parte pour poursuivre ses études de troisième cycle en 1985 en Belgique. Il reviendra dans les années 1992-1993 pour rejoindre l'Université du Burundi et y exercer la profession d'Enseignant de Droit. Il viendra me voir à mon Cabinet en 1998 avant qu'il ne prenne la décision de rejoindre le Barreau quelques mois plus tard en 1998 ou 1999. Connu beaucoup plus pour son degré d'intelligence que pour le goût du risque en politique, François Nyamoya m'a surpris quand j'apprendrais plus tard qu'il assure le mandat de Secrétaire Général du parti MSD. Pendant tout son parcours universitaire et post universitaire François Nyamoya était beaucoup plus connu pour sa simplicité, sa désinvolture

et une certaine nonchalance comblée par une intelligence supérieure à la moyenne et qui ne fournissait pas un effort particulier pour obtenir les meilleurs résultats à l'université. Mais cette description ne serait pas complète si l'on ignorait ses origines familiales. François Nyamoya est le fils de Monsieur Albin Nyamoya qui fut Premier Ministre en 1964 et en 1974. « Renvoyé le naturel, il revient au galop ». Probablement que François Nyamoya avait pris la décision de ne jamais s'investir en politique mais finalement le naturel finit par prendre le dessus et la détérioration constante du climat politique, économique et social du Burundi ne l'a pas laissé indifférent. Je suis agréablement surpris par son courage, ses convictions politiques, son engagement et sa détermination. La provenance de son père de la province de Ngozi, province d'origine du Président Nkurunziza, ne le prédestinait pas à une persécution tous azimuts de la part de ce régime.

Ces deux personnalités membres du Barreaux du Burundi sont en effet des hommes de valeurs, de véritables Bashingatahe comme ils se font de plus en plus rares au Burundi. Ils sont parmi les rares personnalités qui osent faire face à ce régime tyrannique, sanguinaire et despotique du « Pasteur Nkurunziza ».

Il faut reconnaître que depuis l'Indépendance du Burundi, il y a eu des circonstances politiques au cours desquelles des Avocats ont été arrêtés injustement et mis en prison. Le premier Avocat du Burundi sera le premier Avocat à ouvrir les portes de la fameuse prison de Mpimba sous le régime de Micombero : Il s'agira de Maître Etienne Ntiyankundiye en 1971 lors du procès pour tentative de putsch organisé contre les originaires de Muramvya. Celui-ci sera persécuté par les services de la Documentation Nationale pendant toute la période du régime de Bagaza au cours de laquelle ses emprisonnements dans les cachots de cette police d'Etat sont devenus légions. D'autres suivront sous le régime de Bagaza et Feu Maître Joseph Ndabaniwe se retrouvera en prison avec son épouse plus pour des motifs liés à leurs convictions religieuses. Sous le régime de Buyoya III moi-même serai arrêté en 1998. A toutes ces occasions, le Barreau n'a jamais daigné organiser une grève d'une semaine.

Néanmoins, il faudrait faire la part des choses en reconnaissant que c'est depuis l'avènement du 'régime démocratique' du Pasteur Pierre Nkurunziza en 2005, que le statut de la profession d'Avocat a le plus subi plusieurs violations. Isidore Rufyikiri vient d'être emprisonné pour la deuxième fois en moins de quatre ans. François Nyamoya vient d'être emprisonné pour la deuxième fois en moins de trois ans. Suzanne Bukuru vient d'être emprisonnée. C'est la première Avocate de son genre à ouvrir les portes de la prison et c'est peut-être la première Avocate au monde à se retrouver emprisonnée en violation flagrante de l'immunité dont elle doit jouir dans l'exercice de sa profession.

Que l'on ne s'y trompe guère, l'emprisonnement de ces deux Avocats et de Suzanne Bukuru (ayant constituée l'hameçon pour justifier l'arrestation des autres avocats) par le régime du Pasteur Nkurunziza ainsi que les prochains emprisonnements et harcèlement des journalistes et défenseurs des droits de l'homme répondent à un **triple objectif** :

1. Détourner l'attention de l'opinion nationale et internationale sur les profondes carences, les dysfonctionnements du système étatique et les multiples assassinats

commis régulièrement par la police et les groupes qui lui sont affiliés contre de paisibles citoyens sous prétexte qu'ils appartiennent à des partis politiques de l'opposition ;

2. Renforcer le dernier message « *d'une cohésion ethnique hutu* » transmis par le Pasteur Président de la République à Mwumba à tous les Officiers supérieurs Hutu de l'armée contre une hypothétique '*cinquième colonne*' constituée par des Avocats, des Journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et contre laquelle ils doivent se solidariser pour détourner l'attention de l'opinion nationale qui continue à réclamer que des négociations commencent avec l'opposition politique et armée.
3. Distraire l'opinion nationale et internationale afin de laisser le champ libre au « Pasteur Président » qui veut à tout prix commencer les travaux de la Commission Vérité et Réconciliation au mépris de la volonté des différentes communautés ethniques et de l'opinion nationale, de la lettre et de l'esprit des Accords d'Arusha, de la Constitution Burundaise, des conventions internationales sur l'imprescriptibilité des crimes de génocide et au mépris des préalables qui sont une stabilité politique, un contexte social propice et favorable à ce genre de travaux comme le stigmatisait le Président de la Commission Nationale des droits de l'homme.

Malheureusement cette stratégie du régime actuelle ne sera pas payante et contribue au contraire à faire perdre le minimum de crédibilité que ce régime disposait encore auprès de l'opinion nationale. La majorité des Burundais a déjà compris que le pouvoir actuel est aux abois et qu'il a commencé à amorcer sa rapide descente aux enfers. Le parti politique CNDD-FDD est profondément divisé et ce ne sont pas les Hutu membres du CNDD-FDD qui ont décidé de quitter ce parti et de créer la même formation avec un groupe armé qui accepterait la version des faits « selon le Pasteur Pierre Nkurunziza ».

Les pays de la sous-région et les pays donateurs Européens doivent exercer tous leurs pouvoirs afin de contraindre le régime du « Pasteur Nkurunziza » à respecter la Constitution, les instruments juridiques internationaux auxquels le Burundi est partie qui protègent la présomption d'innocence et le droit de toute personne de bénéficier de l'exercice de sa liberté. La privation de la liberté par détention préventive ne peut être qu'une exception et envisagée que dans des circonstances graves et extrêmement limitées.

Maître Pacelli Ndikumana (sé)